

restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. On a de lui, outre des articles de politique, de littérature et d'histoire dans les journaux de la région, plusieurs travaux d'histoire locale, dont un *Essai sur l'histoire municipale du Pay*.

VISTORTE (ANTOINE-MARIE-NOËL-JULIEN), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord) le 25 décembre 1758, mort à Guingamp (Côtes-du-Nord) le 17 décembre 1812, « fils de noble maître Joseph-Joachim Vistorte, notaire à Guingamp, et tenant la distribution des eaux-de-vie à la Roche-Derrien, et de demoiselle Julie Bruyère Ducarpon », avocat en 1779, puis juge du duché de Penthièvre, lieutenant général de police et subdélégué, embrassa la cause de la Révolution, et devint administrateur des Côtes-du-Nord, et procureur syndic du district de Guingamp. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 203 voix (403 votants), il joua un rôle parlementaire assez effacé, ne prit la parole que pour proposer d'attribuer au ministère de la Justice le travail des radiations d'émigrés, et pour faire valider plusieurs élections, et fut membre de plusieurs commissions. Il sortit du Conseil en l'an V et reprit ses fonctions administratives. Rallié au 18 brumaire, il devint, le 12 floréal an VIII, président du tribunal de 1^{re} instance de Guingamp, et fut élu, le 2 mai 1800, par le Sénat conservateur, député des Côtes-du-Nord au Corps législatif. Il en sortit en 1813, ne reparut pas sur la scène politique et occupa les fonctions de président du tribunal de Guingamp jusqu'à sa mort. Chevalier de la Légion d'honneur.

VITALIS (LÉON), représentant en 1871, député de 1876 à 1878, né à Lodève (Hérault) le 13 mai 1826, mort à Lodève le 22 avril 1879, ingénieur des arts et manufactures, fabricant de draps dans sa ville natale, était sans antécédents politiques, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 3, par 51,282 voix (83,483 votants, 141,307 inscrits). Il prit place au centre droit, fut l'auteur d'une proposition de loi sous forme d'amendement au budget de 1872, portant réduction d'un quart des traitements des fonctionnaires, et vota pour la paix, pour l'abolition des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Lodève, par 7,517 voix (14,006 votants, 17,610 inscrits), contre 7,021 à M. Arrazat, républicain, ancien représentant, avec une profession de foi dans laquelle il se rangeait « avec les hommes modérés et sages, jamais avec les exagérés et les violents, et parmi les défenseurs convulsés de la religion », il siégea parmi les conservateurs et, au 16 mai, soutint le ministère de Broglie contre les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 7,607 voix (15,006 votants, 18,139 inscrits), contre 7,914 à M. Arrazat, il vit son élection invalidée par la majorité de la Chambre nouvelle, ne se représenta plus, et fut remplacé, le 7 juillet 1878, par son ancien concurrent, M. Arrazat.

VITET (LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 3 août 1736, mort à Paris le 25 mai

1809, d'une famille de médecins, fit ses études chez les Jésuites, et voulut entrer chez les Chartreux ; mais son père l'envoya suivre les cours de médecine à Montpellier. Converti à la médecine, dit un biographe, après avoir vu jouer le *Dévin de village*, il se fit recevoir docteur, alla compléter ses études à Paris, visita les hôpitaux, fréquenta les ateliers des peintres et des sculpteurs, et, au bout de deux ans, vint exercer à Lyon. La mort d'une de ses malades le fit douter de sa science, et il passa plusieurs années dans l'étude, refusant de pratiquer son art ; il reprit ensuite l'exercice de sa profession, fit, pendant dix ans, des cours suivis de chimie et d'anatomie, publia des mémoires sur l'insalubrité et la mauvaise administration des hôpitaux, puis un *Traité de médecine vétérinaire*, et, sur la demande du collège des médecins de Lyon, la *Pharmacopée de Lyon* (1778). De 1780 à 1784, il fit paraître un journal de médecine, prit parti pour la Révolution, fut nommé (1790) administrateur du district de Lyon, puis (23 décembre de la même année) maire de cette ville, et (1791) haut-juré pour le département de Rhône-et-Loire. Élu, le 5 septembre 1792, député de Rhône-et-Loire à la Convention, le 3^e sur 15, par 769 voix sur 820 votants, il fut envoyé à Lyon en qualité de commissaire dès l'ouverture de la session conventionnelle, rendit compte des malversations de plusieurs fournisseurs, y fut renvoyé en octobre à la nouvelle de nouveaux troubles, et, dans le procès du roi, répondit au 2^e appel nominal : « Je crois que des mesures de sûreté générale ne doivent point être portées par le peuple. Sauvez la République et échappez aux factions présentes. Je dis oui, et je dis oui d'autant plus que le peuple pense et agit mieux que nous » ; et au 3^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion de Louis et l'expulsion de la race des Bourbons. » Il se prononça en outre pour le sursis. Décrété d'arrestation au moment de l'insurrection de Lyon contre la Montagne, il put gagner la Suisse, fut déclaré démissionnaire, et remplacé par Bolron le 7 août 1793. De retour après le 9 thermidor, il adressa à la Convention la lettre suivante, le 21 nivôse an III :

« Citoyens représentants, au mois de février 1793, ma santé affaiblie par deux commissions dans les départements de Rhône-et-Loire et du Midi me força de demander un congé pour rétablir mes forces dans mon pays natal ; je l'obtins illimité, et je me retirai à ma campagne, à sept lieues de Lyon, où, seul avec ma famille, et sans avoir aucune relation, j'attendais avec impatience de pouvoir rejoindre mon poste.

« Les troubles du département de Rhône-et-Loire étant survenus, ils provoquèrent la sévérité de la Convention ; cette assemblée lança plusieurs décrets contre Lyon, et étendit ses mesures jusqu'à divers députés de ce département ; je fus alors décrété d'arrestation, ainsi que les citoyens Michet, Forest et Patins ; ce décret ne parvint à ma connaissance que longtemps après ; ma surprise fut telle que je pouvais à peine y croire. En effet, retenu à ma campagne par une fièvre lente, solitaire et ignoré de tout le monde, devais-je être considéré comme l'auteur des troubles de Lyon ? Absent par des congés plusieurs fois renouvelés et toujours illimités, on ne pouvait non plus m'accuser d'avoir déserter mon poste : quels étaient donc les motifs de cette mesure ? Je les ignore encore, car le texte du décret n'en présentait aucun.

« Sans doute il m'eût été facile de repousser alors les soupçons qui ont pu s'élever contre moi, si j'avais eu l'avantage d'être présent au milieu de vous, de pouvoir répondre à mon accusateur et offrir à l'assemblée l'exposé de ma conduite et de mes sentiments; mais je suis privé de ce droit, réservé à tout accusé, de réclamer justice.

« Les communications de mon département avec Paris étaient interrompues, et, lorsque, après le siège, elles se rétablirent, mes démarches furent inutiles, et trois mémoires justificatifs que j'adressai soit à la Convention nationale, soit au comité de salut public, soit à un de mes collègues, demeurèrent sans réponse ou furent interceptés par la méchanceté.

« Mais aujourd'hui que la justice de la Convention n'étant plus enchaînée par la terreur, elle s'est empressée de rappeler dans son sein ceux de mes collègues nommés dans le même décret que moi, mon sort doit être semblable au leur.

« Je réclame donc l'exercice du droit qui m'a été donné par le choix du peuple, celui de le représenter au milieu de vous; vous n'avez pas encore prononcé sur mon sort; le dernier décret que vous avez rendu à l'occasion de plusieurs députés mis hors la loi ou décrétés d'accusation ne me concerne pas, puisque je ne suis pas compris dans les deux lois qu'il rappelle.

« Signé : VITET,

député du département de Rhône-et-Loire. »

Il fut réintégré à la Convention le 18 ventôse an III. Élu, le 4 brumaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par ses collègues de la Convention, il fut membre de la commission pour la fabrication et la vente des poudres et salpêtres, fut réélu au même Conseil, par les électeurs du Rhône, le 22 germinal an VI, devint secrétaire du Conseil (1^{er} pluviôse an VII), et fut de ceux qui protestèrent contre le coup d'État de brumaire. Exclu du Corps législatif, il se consacra à ses travaux scientifiques, et fit paraître successivement : *la Médecine du peuple, la Médecine expectante*, et un *Traité de la Sangsue médicale*. Membre de l'Académie de Lyon, du conseil général des hospices de cette ville (3 pluviôse an X), et de la Société d'agriculture de la Seine.

VITET (Louis-Léopold), député de 1834 à 1848, représentant en 1849 et en 1871, né à Paris le 18 octobre 1802, mort à Paris le 5 juin 1873, petit-fils du précédent, entra à l'École normale en 1819, professa jusqu'en 1824, et, mêlé au mouvement libéral de l'époque, collabora au *Globe* et s'affilia à la Société « Aldéot », le ciel l'aidera ». A la révolution de 1830, Guizot créa pour lui la fonction d'inspecteur général des monuments historiques, aux appointements de 8,000 francs. Nommé secrétaire-général au ministère du Commerce (10 avril 1834), il se présenta à la députation, le 21 juin suivant, dans le 6^e collège de la Seine-Inférieure (Bolbec), et échoua avec 175 voix contre 196 à Lélu, M. Pouyer. Mais cette élection ayant été annulée, M. Vitet fut élu député de ce collège, au nouveau scrutin du 13 septembre suivant, par 275 voix (305 votants, 549 inscrits). Il défendit de sa parole et de ses votes la politique des ministres, fut nommé conseiller d'État le 19 septembre 1836, et, soumis de ce chef à la réélection, vit son mandat confirmé, le 15 octobre, par 279 voix

(313 votants, 539 inscrits). Successivement réélu, le 4 novembre 1837, par 286 voix (310 votants, 538 inscrits); le 2 mars 1839, par 289 voix sur 438 votants; le 9 juillet 1842, par 319 voix (413 votants, 657 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 352 voix (526 votants, 623 inscrits), contre 163 à M. de Fallers, il avait été nommé membre libre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 15 décembre 1839, et de l'Académie française, le 26 mars 1846, en remplacement de Soumet. A la Chambre, il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, pour l'indemnité Pritchard, et fut rapporteur de la loi sur les patentes. Après la révolution de février, il se présenta sans succès aux élections pour l'Assemblée constituante dans la Seine-Inférieure; mais, le 13 mai 1849, ce département l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 16^e et dernier, par 71,085 voix (146,223 votants, 213,301 inscrits). M. Vitet prit place dans la majorité monarchiste, et vota pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Pardou sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel. Hostile à la politique du prince-président, il vint protester à la mairie du X^e arrondissement contre le coup d'État de décembre, fut vice-président de la réunion, et fut arrêté pendant quelques jours. Sous l'Empire, il ne s'occupa que d'art et de littérature, adhéra à la République après le 4 septembre 1870, et, pendant le siège de Paris, publia dans la *Revue des Deux-Mondes* une série d'articles dans lesquels il préconisait la résistance.

Élu, le 8 février 1871, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, le 14^e sur 16, par 79,317 voix (120,890 votants, 203,718 inscrits), il fut, dès le début, un des vice-présidents de l'Assemblée, fit partie de la commission adjointe à Thiers pour négocier la paix, déposa (30 août 1871) une proposition ainsi conçue : « Considérant que l'Assemblée nationale a le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté dont elle est investie... » (votée par 434 voix contre 225), fut rapporteur de la proposition Rivet, et fit partie (juin 1872) de la délégation envoyée par la droite à M. Thiers pour lui imposer une politique conservatrice. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers; ce fut son dernier vote, il mourut quinze jours après, et fut remplacé, le 16 novembre suivant, par le général Letellier-Valazé. Officier de la Légion d'honneur (30 avril 1843). Son rôle littéraire fut plus important que son rôle politique; il tenta d'appliquer aux beaux-arts la méthode psychologique inaugurée par Jouffroy. « Ce qui l'a distingué de bonne heure, a dit Sainte-Beuve, c'a été le talent de généraliser et de peindre les idées critiques; il y met dans l'expression du feu, de la lumière et une verve d'élégante abondance. » On a de lui : *Histoire de la ville de Dieppe* (1838); *Eustache Desucar* (1843); *Les États d'Orléans* (1849); *Le Louvre* (1852); *Études sur l'histoire de l'art* (1861); *Le comte Duchâtel* (1873), etc.

VITROLLES (EUGÈNE-FRANÇOIS-AUGUSTE-D'ARMAND, BARON DE), député de 1815 à 1816, et pair de France, né au château de Vitrolles (Hautes-Alpes) le 11 août 1774, mort à Paris le 1^{er} août 1851, d'une vieille famille parlementaire de Provence, fut élevé par son oncle, l'abbé de l'ina, grand-vicaire du Puy, qui le fit entrer au collège de cette ville, Là, il prit des leçons

d'escrime d'un sergent de Royal-marine, Bernadotte, le futur roi de Suède, qui, en 1801, fit rayer son ancien élève de la liste des émigrés. M. de Vitrolles, qui voyageait en Suisse au début de la Révolution, ne rentra pas en France, s'enrôla, à 17 ans, dans l'armée de Condé, fut rappelé en 1792 à Aix pour des intérêts de famille à la mort de son père, rejoignit l'armée de Condé, se distingua à Bertzheim (1793), et quitta l'armée en 1794. Sans ressources, il fut, par l'intermédiaire de Mounier ancien constituant, émigré comme lui, présenté à Erfurth à la duchesse de Bouillon, dont il épousa la fille adoptive, Mlle de Folleville (1795). Après un court séjour en Allemagne, il passa en Angleterre, rentra secrètement en France en 1799, se cacha près de Ruremonde, d'où était sa femme, et fut rayé de la liste des émigrés sous le Consulat. L'empereur le nomma, sans le consulter, maître de Vitrolles, conseiller général des Hautes-Alpes, et inspecteur des baggeries impériales, et le créa baron de l'Empire le 13 juin 1812. Lié avec le duc de Dalberg et avec Talleyrand, il s'associa aux vues de ce dernier en 1814, se rendit auprès des alliés, plaida auprès du czar la cause des Bourbons, et parvint à provoquer la rupture du congrès de Châtillon, dernier espoir de l'empereur. Après une entrevue à Nancy avec le comte d'Artois, il le précéda à Paris, et fut nommé par ce prince secrétaire d'Etat provisoire (16 avril 1814); mais l'arrivée de Louis XVIII amoindrit son influence, et il dut se contenter du titre de secrétaire des conseils du roi. Lors du retour de l'île d'Elbe, il conseilla bravement au roi de se mettre à la tête des départements de l'Ouest; mais l'avis du départ pour Gand prévalut, et M. de Vitrolles fut chargé d'aller soulever le Midi. Rendu à Toulouse, il concentra tous les pouvoirs entre ses mains, organisa des bataillons de volontaires royaux, mais, trahi par la révolte d'un bataillon d'artillerie, fut arrêté, et enfermé à Vincennes, puis à l'Abbaye. Un ordre de Fouché lui rendit la liberté après Waterloo, et, au retour de Gand, il fut placé par le duc d'Angoulême à la tête du mouvement réactionnaire à Toulouse. Le départ du duc pour Paris mit fin à son autorité. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège des Basses-Alpes, par 77 voix (119 votants, 179 inscrits), il fut nommé, un mois après (19 septembre), ministre d'Etat et membre du conseil privé, siégea à la Chambre parmi les ultras, s'opposa à la dissolution du 5 septembre 1816, et devint un des agents les plus actifs et les plus habiles de la politique personnelle de Monsieur. Il rédigea en 1816 le *Mémoire confidentiel* et, en 1818, la *Note secrète* que ce prince adressa aux cabinets étrangers pour leur exposer son système de gouvernement, et perdit, à cette occasion, son titre de ministre d'Etat, que le roi ne lui rendit que le 7 janvier 1824. Nommé ministre plénipotentiaire à Florence (décembre 1827), il faillit entrer dans le ministère Martignac, conseilla l'appel de M. de Polignac aux affaires, fut nommé maréchal de camp le 7 janvier 1828, et pair de France le 7 janvier 1830. On ne le mit pas dans le secret des Ordonnances, dont il obtint trop tard le retrait, le 29 juillet. La chute de la branche aînée le rendit à la vie privée. Compromis un instant dans la tentative de la duchesse de Berry en Vendée (1832), il fut arrêté lors du pillage de Parchovéché, et relâché presque aussitôt; il passa le reste de sa vie à l'écart de la politique, occupé de la rédaction de ses *Mémoires*, et d'une active correspondance avec les amis qu'il avait dans

tous les parts, notamment avec Lamennais, et qu'il devait autant à la bienveillance de son caractère qu'à la haute distinction de manières qu'il avait gardée de l'ancien régime. On a de lui : *De l'Economie publique réduite à un principe* (1801); *Le ministère dans le gouvernement représentatif* (1814).

VITRY (LOUIS-ARMAND), député de 1887 à 1889, né à Vitry (Haute-Marne) le 20 novembre 1838, était avocat et maire de Vitry, quand il fut élu, le 12 juin 1887, député de la Haute-Marne par 28,630 voix (58,971 votants, 71,849 inscrits) contre 27,409 à M. Boulou du Rouvre, en remplacement de M. Danelle-Bernardin nommé sénateur. Il a pris place à la gauche radicale, et s'est prononcé, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

VIVENOT (JEAN-LOUIS), représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse) le 21 septembre 1767, mort à Commercy (Meuse) le 4 septembre 1817, « fils de Jean-Baptiste Vivénot, et de Marie-Anne Aubry », fit une partie des campagnes de la Révolution et de l'Empire, et devint officier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII. Il avait été mis à la retraite comme major d'infanterie, quand il fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Commercy, avec 77 voix (120 votants) contre 43 à M. Bazoche. Il siégea parmi les partisans de l'empereur, demanda la reconnaissance de Napoléon II, et rentra dans la vie privée après la courte session de cette législature.

VIVENOT (AUGUSTE), sénateur de 1879 à 1894, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 23 septembre 1835, mort à Paris le 13 novembre 1894, entra à l'École polytechnique en 1854, mais ne suivit pas la carrière, et vécut en dehors de toute fonction publique pendant la durée de l'Empire. D'opinions républicaines, il fut nommé, en 1871, secrétaire général de la préfecture de la Meuse, fut révoqué en 1877 par le ministère du 16 mai, fut élu, en novembre suivant, conseiller général du canton de Ligny, et, le 5 janvier 1879, sénateur de la Meuse par 403 voix sur 619 votants. Il prit place à la gauche républicaine, soutint la politique claire et coloniale de la nouvelle majorité, et mourut au cours de la législature.

VIVIEN (ALEXANDRE-FRANÇOIS-AUGUSTE), député de 1833 à 1843, représentant en 1848 et ministre, né à Paris le 3 juillet 1799, mort à Paris le 7 juin 1854, était fils d'un avocat. Il se destina d'abord à la carrière militaire, puis se fit recevoir avocat après 1814, et se fit inscrire au barreau d'Amiens (1820). En 1826, il se fixa à Paris. C'est à cette époque qu'il écrivit le *Joueur à Paris*, ou les *Jeux dans leurs conséquences sur la moralité des individus et la fortune des familles* (1825), ainsi qu'un *Traité de la législation des théâtres* (1830). Bien qu'il n'eût pris aucune part personnelle à la révolution de juillet, il fut nommé, le 10 août 1830, procureur général à la cour royale d'Amiens.

l'artisan déclaré de la politique de résistance, il fut appelé, le 21 février 1831, à remplacer M. Baule comme préfet de police. Il déploya dans ce poste important un zèle que l'opposition jugea excessif; mais, d'autre part, le pouvoir lui reprocha une certaine hésitation dans la répression des émeutes républicaines des 15 et 16 avril, du 11 au 17 juin et du 14 juillet. En désaccord avec le ministre de l'Intérieur, Casimir Périer, il dut céder sa place à M. Gisquet, et entra alors au conseil d'Etat (17 septembre 1831). Le 14 février 1833, M. Vivien fut élu député du 4^e collège de l'Aisne (Saint-Quentin), par 95 voix (155 votants, 231 inscrits), contre 48 à M. J.-B. Fouquier d'Hérouël, en remplacement de M. Niay, démissionnaire. Il siégea dans les rangs du tiers parti, fut réélu, le 14 mai 1834, par 131 voix (228 votants, 317 inscrits), contre 86 à M. Fouquier d'Hérouël, prit une part importante à la discussion des lois sur l'organisation des conseils de département et d'arrondissement, et contribua au vote des lois de septembre 1835. Il obtint sa réélection comme député, le 4 novembre 1837, par 250 voix (262 votants, 384 inscrits), puis, le 2 mars 1839, par 293 voix (312 votants), et, lors de la formation du cabinet du 1^{er} mars 1840, sous la présidence de Thiers, il accepta le portefeuille de la Justice, qu'il garda jusqu'au 28 octobre de la même année. Il attacha son nom à la suppression des juges suppléants devant le tribunal de la Seine et soutint avec talent à la Chambre des pairs l'importante loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Sous le ministère Guizot, M. Vivien se rapprocha de l'opposition dynastique, avec laquelle il vota le plus souvent jusqu'à la fin du règne, ayant obtenu le renouvellement de son mandat le 9 juillet 1842, par 223 voix (278 votants, 474 inscrits), et le 1^{er} août 1846, par 310 voix (323 votants, 510 inscrits). Il demanda l'abrogation de la loi sur les annonces judiciaires, et publia, vers la même époque, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une série d'études sur l'administration et la politique. Le 25 décembre 1843, il fut nommé président du comité de législation au conseil d'Etat, et, le 26 décembre 1845, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques. Surpris par la révolution de février qu'il n'avait pas souhaitée, M. Vivien fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante, le 6^e sur 11, par 88,215 voix (130,363 votants, 154,878 inscrits). Il appartint au comité de constitution, prit une part importante à ses travaux, parut plusieurs fois à la tribune de l'Assemblée, et s'associa en outre à tous les votes du parti conservateur, pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition romaine. Le 13 octobre 1848, il entra, avec Dufaure et Freslon, dans le cabinet que forma le général Cavaignac d'accord avec la majorité, et y prit le portefeuille des Travaux publics, qu'il quitta lors de l'avènement de L.-N. Bonaparte à la présidence. Rapporteur de la loi qui organisait le conseil d'Etat sur de nouvelles bases (11 janvier 1849), il fut élu lui-même conseiller d'Etat par l'Assemblée le 11 avril, donna, le 20, sa démission de représentant, et fut remplacé à la tête de la section de législation. Il se démit de ces fonctions lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851,

ne s'occupa plus que de travaux littéraires, et mourut, à 55 ans, des suites d'une fluxion de poitrine.

VIVIER, député en 1789, né et mort à des dates inconnues, propriétaire, fut élu, en avril 1789, député du tiers-état de la Navarre aux Etats Généraux. Son rôle fut des plus obscurs et son nom n'est pas cité au *Moniteur*.

VIVIER DE LA PÉROCHERIE (Auguste), député en 1791, né et mort à des dates inconnues, était administrateur du département de l'Indre, quand il fut élu, le 29 août 1791, député de l'Indre à l'Assemblée législative, le 6^e et dernier, à la pluralité des voix. Il y joua un rôle effacé, et fut membre du comité de la trésorerie nationale et suppléant au comité de l'ordinaire des finances. Le 23 germinal an VI, il fut élu administrateur de son département pour la seconde fois, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

VOGIN (PIERRE-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Dieuze (Meurthe) le 2 février 1809, mort à Bastia (Corse) le 21 décembre 1882, entra à l'École polytechnique en 1828, à l'École des ponts et chaussées en 1839, et prit part aux Journées de juillet. Envoyé en Corse comme ingénieur des ponts et chaussées, il y exécuta plusieurs travaux remarquables dans les ports, et fut décoré de la Légion d'honneur le 26 avril 1847. Démocrate convaincu, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 11, par 63,491 voix (103,120 votants). Il fut membre du comité des travaux publics, fit de l'opposition à la politique de l'Élysée et vota en général avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses fonctions d'ingénieur, fut nommé ingénieur en chef en 1856, inspecteur de 1^{re} classe en 1869, et officier de la Légion d'honneur. Il fut admis à la retraite, le 4 août 1871, comme ingénieur en chef des ponts et chaussées, et se retira en Corse, où il mourut à 73 ans.

VOGT. — Voy. HUNOLSTEIN (COMTE D').

VOGUÉ (CÉRICE-FRANÇOIS-MELCHIOR, COMTE DE), député en 1789, né au château de Vogté (Ardèche) le 1^{er} décembre 1732, mort à Chevigny (Côte-d'Or) le 16 décembre 1812, « fils de messire François-Elzéar, marquis de Vogté, et de dame Magdeleine de Truchet », entra très jeune au régiment de Vogté-cavalerie, devint mestre de camp en 1756, fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Maluden, et, promu maréchal de camp en 1780, obtint le gouvernement de la place de Montmédy, après la mort de son père. Il approuva et signa les délibérations des 27 octobre et 13 décembre 1788 des trois ordres du Vivarais, et fut élu, le 6 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. Il fut, avec M. d'Antraignes, l'un des premiers à se réunir aux communes, désapprouva ensuite les mesures révolutionnaires, prêta le nouveau serment après la fuite

du roi, signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791 et émigra l'année suivante. Il se retira en Suisse, puis à Fiume, rentra en France en 1801, après avoir obtenu sa radiation de la liste de des émigrés, mais non la restitution de ses biens, et se retira en Bourgogne où il vécut dans la retraite.

VOGUÉ (LOUIS-FRANÇOIS-CHARLES-FLORENTIN, COMTE DE), député de 1815 à 1823, et pair de France, né à Tresques (Gard) le 25 août 1769, mort à Montpellier (Hérault) le 21 mai 1839, émigra avec sa famille en 1792 et ne rentra en France qu'avec les Bourbons, qui le nommèrent maréchal de camp en 1811. Durant les Cent-Jours, il chercha à rejoindre l'armée du duc d'Angoulême, et organisa, pour combattre « l'usurpateur », un corps de Royal-Miquelets qui se fit remarquer surtout par sa voracité et ne fut prêt à entrer en campagne qu'après Waterloo. Successivement élu député du grand collège du Gard, le 22 août 1815, par 75 voix (119 votants, 262 inscrits); le 4 octobre 1816, par 136 voix (191 votants, 305 inscrits); le 13 novembre 1820, par 157 voix (272 votants, 917 inscrits); le 13 novembre 1822, dans le 3^e arrondissement électoral du Gard (Uzès), par 169 voix (226 votants, 300 inscrits), contre 49 à M. de Chabaud-Latour, M. de Vogüé fit partie de la majorité de la Chambre introuvable, siégea ensuite à droite, et vota contre la loi sur la recrutement, pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral. Nommé pair de France le 23 décembre 1824, il continua de figurer dans la majorité, et prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe.

VOGUÉ (EUGÈNE-JACQUES-JOSEPH-INNOCENT, COMTE DE), député de 1813 à 1816 et de 1820 à 1827, pair de France, né à Tresques (Gard) le 7 février 1777, mort au château de Gourdan (Ardèche) le 16 mars 1851, « fils de haut et puissant seigneur, monsieur Florentin-Innocent-Annet de Vogüé, seigneur de Tresques, marquis de Meulot et autres lieux et mestre de camp de cavalerie, et de hante dame, madame Marie-Anne de Cadola », propriétaire et conseiller général de l'Ardèche, fut élu, le 22 août 1813, député du grand collège de l'Ardèche, par 121 voix (181 votants, 267 inscrits); il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable. Réélu, le 13 novembre 1820, par 59 voix (83 votants, 96 inscrits), contre 22 à M. de Bernardy, et le 6 mars 1821, par 70 voix (71 votants, 112 inscrits), il garda sa place parmi les royalistes de droite, fut nommé pair de France le 5 novembre 1827, et fut exclu de la Chambre haute à la révolution de juillet, en vertu de l'article 63 de la nouvelle Charte.

VOGUÉ (LÉONCE-LOUIS-MELCHIOR, MARQUIS DE), représentant en 1818, en 1819 et en 1871, né à Paris le 4 mai 1805, mort à Paris le 25 juin 1877, fils du précédent, suivit d'abord la carrière militaire, fit la guerre d'Espagne comme sous-lieutenant aux hussards de la garde, (1823), et l'expédition d'Alger (1830) comme officier d'ordonnance du général Daurémont, et quitta le service à l'avènement de Louis-Philippe. Occupé dès lors d'agriculture et d'industrie, il établit dans le Cher les importantes fonderies d'Yvoyet et de Mazières, devint conseiller général du Cher (1839), et manifesta des opinions nettement royalistes. Le 9 juillet 1842, il se présenta comme candidat légitimiste

à la députation, et échoua dans le 4^e collège du Cher (Sancerre), avec 51 voix, contre 152 à M. Duvergier de Hauranno et 32 à M. Duranty. Après les journées de février, il adhéra à la République, se présenta à l'Assemblée constituante, prit dans ses circulaires électorales le titre de « forgeron », et fut élu (23 avril 1848) représentant du Cher à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 7, par 31,321 voix. Il siégea à droite, fit partie du comité du travail, et, sauf sur la question de la peine de mort dont il vota (18 septembre) l'abolition, opta avec les conservateurs monarchistes, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu représentant du Cher à l'Assemblée législative le 19 mars 1850, en remplacement de M. Vauthier condamné pour l'affaire du 13 juin, par 32,957 voix (57,723 votants, 80,429 inscrits), il fit partie de la majorité, vota pour la loi restrictive du suffrage universel, s'attacha point à la politique particulière de l'Élysée, et se retira dans ses propriétés lors du coup d'État. La part active prise par lui à la propagande légitimiste sous l'Empire lui attira un procès devant le tribunal de Cosne; il fut défendu par Berryer, et acquitté. Il se présenta sans succès au Corps législatif le 1^{er} juin 1863, et n'obtint, dans la 1^{re} circonscription du Cher, que 5,591 voix, contre 19,997 à l'Élu officiel, M. de Nesle; il ne fut pas plus heureux le 24 mai 1869, dans la 3^e circonscription du même département, avec 7,027 voix, contre 12,276 à l'Élu officiel, M. Guillaumin. Élu, le 8 février 1871, représentant du Cher à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 7, par 52,495 voix (76,432 votants, 95,825 inscrits), il prit place sur les bancs de la droite, appartint aux réunions Colbert et des Réservés, et se prononça pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, la loi des maires, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il rentra dans la vie privée après la séparation de l'Assemblée. M. de Vogüé fut l'un des fondateurs du *Correspondant* en 1828. Chevalier de la Légion d'honneur (11 janvier 1824).

VOIDEL (JEAN-GEORGES CHARLES), député en 1789, né à Château-Salins (Meurthe) le 8 septembre 1758, mort vers 1793, était avocat à Morhange, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Sarreguemines. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité des recherches, combattit la proposition de Maury sur la répression des troubles de province, fut rapporteur de la conspiration de Lyon (18 décembre 1790), secrétaire de l'Assemblée (15 janvier 1791), parla sur le traitement des religieux, demanda une légère imposition sur les journaux, fit un discours sur la suppression des dîmes et l'escompte des billets de la caisse d'escompte, vota l'exclusion des députés absents, s'opposa à l'exportation des armes, discuta le règlement des maisons de mendicité, défendit le rapport sur les troubles de Nîmes, demanda que le ministre rendit compte de l'état politique de l'Europe, fit un long rapport sur l'affaire de Bar-

mond, et un autre sur l'arrestation de Bussy, accusa le ministre de la Guerre à l'occasion des troubles de Belfort, et donna lecture d'un rapport sur les protestations de plusieurs évêques contre la constitution civile du clergé. Juge à Paris depuis le 7 décembre 1790, il réclama ensuite en faveur des détenus d'Aix, soutint que les prêtres démissionnaires n'étaient pas réfractaires, fit un rapport sur les enrôlements de Besançon et sur les prisonniers de Belfort, combattit une demande de secours en faveur de Latude, réclama l'ajournement de la discussion sur la régence, fit décréter des poursuites contre plusieurs fabricants de faux assignats, et apposer les scellés sur les papiers des Tuileries après la fuite du roi. Il accusa le comité de révolutions d'avoir transigé avec les princes émigrés, et publia un mémoire en faveur de Louis-Philippe d'Orléans. Membre du club des Jacobins après la session, il serait mort, croit-on, à la tribune de cette société, en dénonçant la perfidie de la municipalité de Strasbourg.

VOIROL (THÉOPHILE), pair de France, né à Tavanne (Suisse) le 3 septembre 1781, mort à Besançon (Doubs) le 15 septembre 1853, « fils de sieur David Voirol, Justicier de Tavanne, et de Marianno Ruedolf », s'enrôla en 1799 dans les volontaires du Mont-Terrible, partit pour l'armée du Rhin où son bataillon fut incorporé au 94^e de ligne, et assista aux batailles de Mœskirch et de Hohenlinden. Sous-lieutenant en Fan X, il fit la campagne de 1805, et, après Austerlitz, fut promu lieutenant au 64^e de ligne. Chevalier de la Légion d'honneur à Iéna, capitaine après Pultusk, il fut envoyé en Espagne, où il se distingua au siège de Saragosse, fut blessé à Ocana, devint chef de bataillon au 45^e de ligne à la tête duquel il entra dans Badajoz, et fut fait prisonnier par les Anglais au combat de Rio-Molino. Soutit obtint aussitôt son échange. Rentré en France en 1812, et nommé lieutenant-colonel au 156^e de ligne, il se rendit à la grande armée, se signala à Bautzen, où il gagna la croix d'officier de la Légion d'honneur, à Leipsig, et surtout au pont de Hoff, où, sur la proposition de Guilleminot, l'empereur le nomma colonel du 67^e de ligne. Malade du typhus à Strasbourg, il se bâta, aussitôt qu'il apprit l'invasion, de rejoindre ses compagnons d'armes, défendit Nogent-sur-Seine contre des forces russes dix fois supérieures, écrasa quelques bataillons bavarois à Bar-sur-Aube, et, pendant la marche sur Fontainebleau, reçut la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Nommé général de brigade quelques heures avant la bataille de Paris, il se vit refuser ce grade par la première Restauration, commanda le 15^e de ligne, et, pendant les Cent-Jours, fit partie de l'armée du Rhin sous les ordres de Rapp. A la seconde Restauration il resta quelque temps en demi-soldo, reçut, en 1819, le commandement de la légion des Pyrénées-Orientales, puis de celle du Gard, devint maréchal de camp en 1823, resta en disponibilité jusqu'en 1828, et fut alors appelé au commandement d'une brigade du camp de Saint-Omer. Partisan de la révolution de 1830, il fut mandé à Paris par Gérard qui lui confia une brigade de la garnison de cette ville, et, l'année suivante, il quitta la capitale pour prendre le commandement du Gard. Il fit la campagne de Belgique (1832), assista au siège d'Anvers, devint, à son retour lieutenant général, puis inspecteur des troupes d'Algérie, et remplit les fonctions de gouver-

nour intérimaire jusqu'à l'arrivée du général d'Erlon. Nommé au commandement de la 5^e division militaire, il réprima à Strasbourg la tentative bonapartiste du prince Louis-Napoléon, et fut nommé, en récompense, deux jours après, le 1^{er} novembre 1836, pair de France. Toutefois il fut relevé de son commandement à Strasbourg, fut chargé de différentes inspections, et fut quelque temps à la tête de la 15^e, puis de la 6^e division militaire. A la Chambre haute, il siégea, sans s'y faire remarquer, dans les rangs du parti conservateur. Admis d'office à la retraite comme général de division, le 8 juin 1848, il mourut, dit-on, de chagrin de n'avoir pas deviné, dans le jeune officier d'artillerie qu'il voulait faire fusiller à Strasbourg en 1836, le futur empereur des Français.

VOISARD (JEAN-FRANÇOIS), député en 1791, né à Indevillers (Doubs) le 7 novembre 1765, mort à une date inconnue, se montra partisan des idées nouvelles, devint, en 1790, administrateur du département du Doubs, et fut élu, le 30 août 1791, député de ce même département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 6, par 171 voix (305 votants). Il parla contre l'émigration, demanda l'état nominatif des officiers ayant quitté leur poste, proposa une exception à la loi des émigrés en faveur des savants et des artistes, et provoqua l'ouverture de la discussion sur les affaires de Saint-Domingue. Après la session, il retourna dans son pays, fut réélu administrateur du département le 23 vendémiaire an IV, et devint maire d'Andeux (Doubs) en 1811.

VOISIN (FÉLIX), représentant en 1871, né à Paris le 3 décembre 1832, frère du médecin Auguste Voisin, se fit recevoir docteur en droit, et exerça d'abord la profession d'avocat. Il entra dans la magistrature, en 1860, comme juge suppléant à Versailles, et devint successivement substitut à Etampes (1863), à Melun (1864) et à Versailles (1868). Nommé, après le 4 septembre 1870, procureur de la République à Melun, il fut arrêté, en raison de l'attitude énergique qu'il eut, pendant l'occupation, en face des autorités militaires allemandes, et fut conduit prisonnier en Allemagne, où il se trouvait encore lors des élections du 8 février 1871. Ses amis ayant posé sa candidature à l'Assemblée nationale dans le département de Seine-et-Marne, M. F. Voisin fut élu représentant, le 4^e sur 7, par 25,813 voix (43,606 votants, 97,413 inscrits). Il prit place au centre gauche, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, et soutint la politique de Thiers. Mais, après la journée du 24 mai 1873, il abandonna le groupe des républicains conservateurs pour opiner avec le centre droit, notamment pour le septennat, l'état de siège, la loi des maires, etc. Toutefois, à la fin de 1874, il se rapprocha du centre gauche et vota la Constitution de 1875. Secrétaire de l'Assemblée, membre de la commission des grâces, il fut chargé avec M. d'Haussonville d'une mission en Hollande, et rédigea plusieurs rapports importants, notamment sur la loi relative à la surveillance de la haute-police (1873) et sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus (1874). Le 9 février 1876, M. Félix Voisin fut appelé, en remplacement de M. Léon Renault démissionnaire, aux fonctions de préfet de police, d'abord à titre provisoire, puis à titre définitif. Il occupa ce poste-

sous les ministères Dufaure et Jules Simon et le conserva sous l'administration du 16 mai 1873. Après la victoire électorale des républicains, M. Voisin fut remplacé comme préfet de police par M. Albert Gigot (17 décembre 1877) et nommé conseiller à la cour de cassation, Officier de la Légion d'honneur (11 août 1876).

VOISINS (PIERRE), dit **DEVOISINS**, député en 1789, né à Lavaur (Tarn) le 15 octobre 1721, mort à une date inconnue, était avocat dans sa ville natale quand il fut élu, le 5 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la première sénéchaussée du Languedoc (Toulouse), avec 678 voix (829 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume, et ne prit qu'une fois la parole pour proposer aux députés d'abandonner le quart de leur traitement à titre de contribution patriotique. Il quitta la vie politique après la session.

VOISINS LAVERNIÈRE (MARIUS-MARIE-FRANÇOIS-JOSEPH DE), député en 1830, né à Lavaur (Tarn) le 28 août 1796, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 avril 1865, était propriétaire à Lavaur, maire de cette commune, et conseiller général du Tarn, quand il fut élu, le 3 juillet 1830, comme royaliste, député de ce département au grand collège, par 156 voix (256 votants, 288 inscrits). Il prêta serment à Louis-Philippe, siégea jusqu'en 1831, et ne fut pas réélu. M. de Voisins-Lavernière avait été anobli par lettres patentes du 31 mai 1817, enregistré à la cour royale de Toulouse le 11 octobre de la même année.

VOISINS-LAVERNIÈRE (ETIENNE DE), représentant en 1813, membre du Sénat, né à Lavaur (Tarn) le 17 mai 1813, fils du précédent, propriétaire dans sa ville natale, fut élu, le 29 avril 1848, représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 41,895 voix (90,456 votants). Il fit partie du comité des affaires étrangères, et vota le plus souvent avec la droite, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome; toutefois, il se prononça avec la gauche, contre le rétablissement du cautionnement, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour la réduction de l'impôt du sel, et pour l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu à la Législative, il resta en dehors des affaires publiques jusqu'en 1871. Conseiller général du Tarn depuis le mois d'octobre de cette année, et président du conseil en 1877, il se porta, le 30 janvier 1876, comme candidat républicain constitutionnel, aux élections sénatoriales dans ce département, et fut élu sénateur par 204 voix sur 393 votants. Il s'inscrivit au centre gauche et se prononça contre la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877. Mais dans les questions intéressant la religion, il se sépara des gauches, vota contre l'article 7 de la loi Ferry, contre le retour à Paris, contre la réforme de la magistrature, contre le divorce, et conclut (1880), comme rapporteur, contre le projet d'amnistie adopté par la Chambre. Lors de la discussion sur la collation des grades (mars 1880), il reprocha à la loi d'enlever à l'enseignement libre son contrôle dans les examens de ses élèves, son nom et ses maîtres, et réclama une liberté

illimitée, égale pour tous: « La menace, dit-il, n'est pas une raison de droit, l'injustice ne rachète pas la violence. » Le 19 novembre 1881, il fut élu sénateur inamovible, en remplacement de M. Fouchard décédé, par 124 voix (245 votants), contre 117 à M. Hérould, grâce à une coalition des droites avec les amis de M. Jules Simon. M. Grille protesta contre l'élection, sous prétexte que les bulletins blancs n'étaient pas entrés dans le calcul de la majorité; mais les précédents lui louèrent tort. M. de Voisins-Lavernière s'est prononcé contre l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1883), pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VOLFUS (ALEXANDRE-EUGÈNE), député en 1789, né à Dijon (Côte-d'Or) le 19 juin 1743, mort à Dijon le 25 juillet 1805, « fils de Jean-François Volfius, procureur au parlement de Bourgogne, et de demoiselle Marie Pelissonnier », était avocat et jurisconsulte à Dijon, quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du tiers état du bailliage de Dijon aux Etats-Généraux. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités des subsistances, des finances et de liquidation, parla sur le crime de lèse-nation, fit rendre un décret sur la construction du canal du Charolais, et demanda le rappel des ambassadeurs français traités avec dédain par les cours étrangères. Commissaire central dans son département sous le Directoire, il fut nommé, le 24 prairial an X, conseiller de préfecture à Dijon et remplit ces fonctions jusqu'à sa mort.

VOLLAND (FRANÇOIS-ADRIEN), membre du Sénat, né à Nancy (Meurthe) le 1^{er} août 1838, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de sa ville natale, dont il devint maire. Désigné comme candidat républicain par le congrès départemental de Meurthe-et-Moselle lors de l'élection sénatoriale motivée par le décès de M. Barlet, M. Volland fut élu (24 octobre 1886) par 704 voix (915 votants), contre 211 à M. de Ludre, monarchiste. Sa circulaire contenait ce passage: « La République fondée, le pays ontend se reposer des agitations dont il a trop souffert et se refaire dans un milieu favorable à son activité, au développement de son agriculture et de son industrie. La crise agricole et commerciale, qui n'a pas, comme on le dit, élu spécialement domicile parmi nous, qui s'étend au monde entier, ne saurait trop préoccuper les pouvoirs publics. Le pays exige de ses représentants une politique d'affaires. La République est mûre pour la pratique. Elle ne doit reculer devant aucune des parties de cette grande tâche, et, protectrice de tous les droits, elle doit s'occuper avec sollicitude du sort de ceux qui travaillent. Que la République demeure conservatrice, mais qu'elle s'inspire toujours de ce qui a fait son honneur et sa force, des grands principes du droit et de la liberté. » M. Volland siégea à gauche et appartint, dans la Chambre haute, à la majorité. Il soutint de son vote les ministères de MM. Rouvier et Tirard, interpella le ministre de l'Agriculture, M. Viette, sur les modifications apportées dans le recrutement des élèves de l'École forestière de Nancy (janvier 1888), vota contre le ministère Floquet, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

(13 février 1880), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger.

VOLNEY (CONSTANTIN-FRANÇOIS CHASSEBOUEUF, COMTE DE), député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Craon (Mayenne) le 3 février 1757, mort à Paris le 26 avril 1820, fils d'un avocat, perdit sa mère à l'âge de deux ans, et fut élevé par une vieille servante. Son père ne voulut pas qu'il portât le nom de Chassebœuf et lui donna celui de Boisgroléus ; il prit plus tard celui de Volney. Après de brillantes études à Angers et à Angers, il fut émancipé à 17 ans, et se rendit à Paris où il s'occupa de médecine puis d'histoire ; il fréquentait les salons du baron d'Holbach et de Mme Helvétius, et résolut de visiter l'Orient. Ayant recueilli, en 1781, une succession de 6,000 francs, il se prépara par un entraînement méthodique à parcourir l'Égypte et la Syrie. À la fin de 1782, il partit à pied pour Marseille, se rendit en Égypte, et, voulant apprendre la langue du pays, s'enferma pendant quelques mois dans un couvent du Liban. Il resta près de quatre ans dans la vallée du Nil et dans la Palestine, et publia à son retour : *Voyage en Égypte et en Syrie* (1787, 2 volumes), ouvrage qui fut, dit-on, consulté par Bonaparte. Peu après il donna ses *Considérations sur la guerre des Turcs et de la Russie* (Londres, 1788), qui lui valut une médaille d'or de Catherine II, et fonda à Rennes la *Sentinelle*, journal favorable aux idées nouvelles. À la fin de 1788, il devint directeur général de l'agriculture et du commerce ; mais élu, le 2 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, il renonça à ses fonctions, l'Assemblée constituante les ayant déclarées incompatibles avec le mandat de député. Il siégea dans la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de rédaction et du comité de constitution, devint secrétaire de l'Assemblée (23 novembre 1789), s'opposa au rappel des troupes, fit renvoyer à un comité spécial les affaires d'administration et de police, prit la parole sur la déclaration des droits de l'homme, proposa de faire nommer une nouvelle assemblée, provoqua la discussion sur la vente des biens du clergé, demanda que la nation fût déclarée propriétaire des domaines royaux, et, nommé commissaire royal en Corse, n'accepta pas ces fonctions. Il se déclara partisan du droit de paix et de guerre, ne prit pas part à l'appel nominal sur le renvoi des ministres, et, lorsque la Russie se déclara contre la France, renvoya à la czarine Catherine II la médaille d'or qu'il en avait reçue. Rendu à la vie privée après la session, il publia les *Ruines ou méditations sur les révolutions des empires*, et se retira peu après en Corse où il s'occupa d'agriculture et d'acclimatation. Les troubles qui éclatèrent dans cette île le ramenèrent en France où il donna, à la fin de 1793 : *La loi naturelle, ou catéchisme du citoyen français*. Très attaché au parti girondin, il fut interné pendant la Terreur et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. En 1794, il devint professeur d'histoire à l'École normale de Paris. À la suppression de cette École, il entra à l'Institut (brumaire an III), dans la classe des sciences morales et politiques, et, peu de jours après, le 23 brumaire, dans la classe de langue et littérature françaises. Il

partit ensuite pour l'Amérique (1795), où il fut en butte à divers ennuis. On l'accusa notamment d'y être venu pour livrer la Louisiane au Directoire. À son retour, en 1798, il donna son *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique* (1799). Volney, qui avait connu le général Bonaparte en Corse, et qui avait publié un éloge enthousiaste de l'expédition d'Égypte, se rallia avec empressement au 18 brumaire, fut nommé membre du Sénat conservateur le 3 nivôse an VIII, mais refusa le ministère de l'Intérieur. Son admiration pour le premier Consul fut de courte durée. On rapporte que le concordat ayant réveillé sa vieille haine contre les prêtres, il répondit à Bonaparte qui lui disait : « La France veut une religion » : « La France veut les Bourbons », et, qu'épouvanté de l'effet de ses paroles, il s'évanouit. Bonaparte ne lui en parla pas rancune, le nomma commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et comte de l'Empire le 26 avril 1808. Il était alors fort assidu aux réunions de la société d'Anteuil, et s'occupait d'histoire ancienne et de linguistique. Membre de la minorité opposante du Sénat, il signa, le 1^{er} avril 1814, l'adresse au Sénat, mais s'abstint, le lendemain, sur l'acte de déchéance de l'empereur. Nommé pair de France le 4 juin 1814, il ne prit aucune part aux Cent-Jours et, après Waterloo, siégea de nouveau à la Chambre haute parmi les partisans les plus prudents des libertés constitutionnelles ; il s'abstint dans le procès du maréchal Ney. Avant sa mort, il donna son adhésion aux lois d'exception, et fonda par testament un prix de 1,200 francs pour le meilleur travail linguistique sur l'origine des langues. « Son honneur durable, a dit Sainte-Beuve, sera d'avoir été un excellent voyageur ». En outre des ouvrages déjà cités, il faut encore mentionner de lui : *Chronologie d'Hérodote* (1781) ; — *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* (1814, 3 volumes) ; — *Discours sur l'étude philosophique des langues* (1820) ; — *Histoire de Samuël, inventeur du sacre des rois* (1819) ; — *Œuvres complètes* (1820-26, 8 volumes).

VON DER LEYEN (FRÉDÉRIC-HENRI, BARON), député au Corps législatif en l'an XII et en 1810, né à Creveld (Roër) le 2 mars 1769, mort à une date inconnue, « fils de Frédéric Von der Leyen, et de Marie Ton-Catenis », était fabricant de soieries à Creveld au moment de la conquête française. Favorable au fait accompli, il devint successivement maire de sa ville natale, président de l'assemblée cantonale de Creveld et conseiller général. Élu, le 2 fructidor an XII, par le Sénat conservateur, député du département de la Roër au Corps législatif, il vit son mandat renouvelé le 10 août 1810, et sortit de l'Assemblée aux traités de 1814. Il était membre de la Légion d'honneur du 4 brumaire an XIII, chevalier de l'Empire du 23 janvier 1809, et baron du 12 avril 1813.

VORUZ (JEAN-SIMON), député au Corps législatif de 1859 à 1863, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 6 juin 1810, exerçait dans sa ville natale la profession d'ingénieur civil. Le 17 décembre 1859, il fut élu, comme candidat officiel, député de la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure par 15,455 voix (18,004 votants, 35,303 inscrits), contre 2,488 à M. Alphonse Cézard. Il remplaçait M. Garrier, décédé. M. Voruz prit place dans la majorité dynastique, et vota avec elle jusqu'aux élec-

tions générales de 1803. A cette époque, il se représenta et échoua avec 11,710 voix, contre 12,248 au candidat de l'opposition, élu, M. Lanjuinais.

VOS VAN STENWICK (CHARLES DE), député au Corps législatif, né le 11 mars 1759, mort le 2 janvier 1830, ancien ministre plénipotentiaire, fut nommé directement par l'empereur, le 19 février 1811, député du département des Bouches-de-l'Isère au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Il en sortit aux traités de 1814.

VOSGIEN (DONAT), député en 1791, né à une date inconnue, mort à Paris en août 1800, était avocat au bailliage d'Epinal à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint président de l'administration de son district, et fut élu, le 3 septembre 1791, député des Vosges à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 309 voix (308 votants). Il ne prit qu'une fois la parole pour combattre le cérémonial adopté lors des réceptions du roi, fut membre du comité des pétitions, vota en faveur de La Fayette, mais rétracta ensuite son vote. Après la session, il resta pour quelque temps dans la vie privée, et fut nommé sous le Directoire juge au tribunal civil de la Meurthe.

VOUGY (JEAN-ETIENNE MICHON, COMTE DE), député de 1815 à 1822, né à Roanne (Loire) le 23 mars 1767, mort à une date inconnue, était chef d'escadron de gendarmerie, quand il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Loire, par 138 voix (175 votants, 234 inscrits). Réélu, le 4 octobre 1816, par 90 voix (152 votants, 228 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, puis ensuite au côté droit, et vota pour les lois d'exception. De la série sortante en 1822, il ne se représenta pas, et fut admis à la retraite, comme chef d'escadron de gendarmerie, le 24 janvier 1828.

VOULLAND (JEAN-HENRI), député en 1789, membre de la Convention, né à Uzès (Gard) le 11 octobre 1751, mort à Paris le 23 février 1801, appartenait à la religion protestante. Il étudia le droit et exerça à Uzès la profession d'avocat. Élu, le 29 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, il siégea dans la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, parla plusieurs fois sur les affaires de Nîmes, dénonça le maire de cette ville et le clergé de Carpentras, fut élu secrétaire de l'Assemblée (14 février 1791), opta pour la réunion d'Avignon à la France, et devint (9 mars 1791) membre du tribunal de cassation, et juge au tribunal d'Uzès (1^{er} avril suivant). Élu (5 septembre 1792) député du Gard à la Convention, le 3^e sur 8, par 457 voix (495 votants), il prit place à la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal : « Il n'a tenu qu'à Louis d'empêcher le sang de couler : il en a au contraire partout ordonné l'effusion. A Nîmes, les patriotes ont été égorgés en son nom et au nom d'un dieu de paix. Les délibérations prises par les fanatiques furent directement adressées à Louis ; il pouvait les empêcher ; les communes les lui dénoncèrent ; il se tint, et les auteurs de ces délibérations susciteront enfin la guerre civile dans ma malheureuse patrie. Le sang coula à grands flots. Il crie vengeance. Je demande pour lui le même

supplice qui fut infligé par Brutus à son fils. C'est la troisième fois que le salut de la patrie me force de prononcer la peine de mort. Je souhaite que ce soit la dernière. » Il se prononça en outre *contre* l'appel et *contre* le sursis. Il remplit (avril 1793) une courte mission dans l'Hérault et dans le Gard, activa la Justice révolutionnaire, et devint membre du comité de sûreté générale, et secrétaire (19 septembre 1793), puis président de la Convention (16 frimaire an II). Ce fut principalement dans le comité de sûreté générale que Voulland eut à jouer un rôle personnel des plus actifs. Jusqu'au 1^{er} septembre 1794, il s'y fit remarquer par ses rigueurs, par ses emportements et par l'intempérance de son langage. Partisan des Cordeliers, il prêta son concours aux thermidoriens pour faire décréter la mise hors la loi de Robespierre. Cette attitude ne l'empêcha point d'ailleurs d'être dénoncé par Lecointre (12 fructidor an II) comme complice de Robespierre ; mais la dénonciation n'eut pas de suites, et le rapport de Merlin de Douai le déchargea d'accusation (7 nivôse suivant). Après l'insurrection de prairial, Voulland n'échappa pas au décret d'arrestation lancé (13 prairial an III) contre les membres des anciens comités. Il put se cacher chez le libraire Maret, bénéficia de l'amnistie de brumaire an IV, et mourut dans la gêne et dans l'obscurité à l'âge de 50 ans.

VOUTY DE LA TOUR (CLAUDE-AUGUSTE, BARON), représentant aux Cent-Jours, né à Lyon (Rhône) le 8 novembre 1761, mort à Paris le 4 mars 1826, « fils de Dominique Vouty, écuyer, et de Marie Riveraux », appartenit, pendant la Révolution et sous le premier Empire, à la magistrature. Accusateur public près le tribunal criminel séant à Lyon, il devint ensuite président du tribunal d'appel en 1800, fut fait chevalier de l'Empire le 28 octobre 1808, et baron le 9 mars 1810. Premier président de la cour d'appel en 1811, il fut élu, le 13 mai 1813, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le grand collège du département du Rhône, avec 49 voix (74 votants). Sa carrière politique prit fin avec la courte session de cette législature, et il fut destitué de ses fonctions de magistrat au second retour des Bourbons. Commandeur de la Légion d'honneur.

VOYER DE PAULMY D'ARGENSON (MARC-RENE-MARIE, COMTE DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1815 à 1824, et de 1828 à 1831, né à Paris le 19 septembre 1771, mort à Paris le 1^{er} août 1842, « fils de Marc-René le Voyer, marquis d'Argenson, et de Marie-Constance de Mailly », appartenait à une vieille famille originaire de Touraine, qui y possédait de temps immémorial la terre de Paulmy. Il perdit son père fort jeune et fut confié aux soins de M. de Paulmy. Ses études terminées à Strasbourg, il adopta les principes de la Révolution, et entra à l'armée en qualité d'aide-de-camp du général Wittgenstein, commandant une division sur la Meuse. Peu après, il fut attaché au même titre au général La Fayette. Lorsque, après les événements du 10 août 1792, celui-ci eut devoir quitter la France, M. d'Argenson se fixa en Touraine, épousa la veuve du prince Victor de Broglie, et se tint pendant la période révolutionnaire à l'écart des affaires publiques. Il s'occupa d'agriculture et réalisa dans sa terre des Ormes, en Poitou, de notables améliorations. Président du collège électoral de la Vienne en 1803, il fit partie, l'année suivante, de la députation envoyée à l'empereur, qui lui

offrit une place de chambellan. Le Voyer d'Argenson préféra celle de préfet des Deux-Nèthes, qu'il occupa de 1809 à 1813. Il se trouvait à Anvers lors du débarquement des Anglais à Walcheren et coopéra aux mesures qui furent prises pour les repousser. Le maire d'Anvers, ayant été dénoncé à l'empereur pour avoir, conjointement avec d'autres personnes, commis des dilapidations dans la gestion de l'octroi, subissait une détention préventive, quand le préfet des Deux-Nèthes reçut l'injonction d'ordonner le séquestre des biens des accusés. D'Argenson refusa et motiva son refus sur l'illegalité d'une pareille mesure. Son attitude ayant déplu, il donna sa démission et se retira dans ses propriétés d'Alsace. Il refusa la préfecture de Lyon que lui offrit la première Restauration, et déclara qu'il n'accepterait aucune fonction tant que la France n'aurait point une Constitution libre et que son territoire serait occupé par les armées étrangères. Pendant les Cent-Jours, il fut élu (12 mai 1815) représentant de l'arrondissement de Belfort à la Chambre des représentants, par 46 voix sur 90 votants. Lorsque les députés trouvèrent les portes du palais Bourbon fermées, le 8 juillet, d'Argenson fut un de ceux qui se réunirent chez le président Lanjuinais pour y signer le procès-verbal constatant la protestation des représentants contre la violation de leurs droits. Appelé, le 22 août 1815, par le département du Haut-Rhin, et par 63 voix (125 votants, 109 inscrits), à siéger dans la Chambre introuvable, il prit place dans la minorité, combattit les mesures de sûreté générale proposées dès l'ouverture de la session, demanda une enquête préalable sur la situation du royaume, dénonça avec indignation les assassinats de Nimès, et fut rappelé à l'ordre, le 24 octobre 1815, par le président Labbé. Seul il combattit ouvertement le projet de loi pour l'établissement des cours prévôtales. Réélu député du Haut-Rhin, le 4 octobre 1816, par 76 voix (114 votants, 191 inscrits), puis le 28 septembre 1817, par 309 voix (451 votants, 552 inscrits), il publia son opinion sur le projet d'adresse au roi en réponse au discours de la couronne, s'opposa à l'adoption du projet de loi sur l'ensemble des dotations ecclésiastiques, défendit la liberté individuelle et la liberté des journaux, réclama l'établissement du jury en matière de presse, parla encore sur la loi du recrutement, et de manda la rentrée en France des proscrits de 1815. Il obtint encore sa réélection, le 9 mai 1823, dans le 3^e arrondissement électoral du Haut-Rhin (Belfort), par 65 voix (102 votants, 108 inscrits), contre 36 à M. Haas, combattit la proposition de décerner une récompense nationale au duc de Richelieu, dénonça le refus du ministre d'admettre dans les collèges les enfants des protestants, et ne cessa de se montrer l'ardent défenseur de la Charte. Il ne fut pas réélu en 1824. Mais aux élections suivantes, Dupont (de l'Eure) ayant été nommé dans le premier collège de Paris et dans les circonscriptions du Pont-Audemer et de Bernay (Eure) et ayant opté pour cette dernière, les électeurs de l'ont-Audemer confièrent, le 26 avril 1823, par 313 voix (392 votants, 526 inscrits), contre 60 à M. Letendre de Tourville, un mandat de député à Le Voyer d'Argenson, qui donna sa démission l'année suivante. Partisan de la révolution de 1830, il fut réélu, le 21 octobre 1830, dans le 2^e arrondissement de la Vienne (Châtellerauld), par 195 voix (301 votants, 406 inscrits), en remplacement de M. Creuzé, démissionnaire; il prêta à Louis-

Philippe le serment exigé, mais en ajoutant (3 novembre) « sans les progrès de la raison publique ». Le 1^{er} octobre 1831, il succéda, comme député du 1^{er} collège du Bas-Rhin (Strasbourg), à La Fayette qui optait pour Meaux, siégea encore à gauche, présenta un projet de loi tendant à rendre les concessions des mines moins difficiles de la part de l'Etat, s'éleva contre l'allocation de dix-huit millions pour travaux publics, prit part à la discussion du projet de loi municipale, signa en 1832 le compte-rendu de l'opposition, et figura (octobre 1833) parmi les signataires d'un manifeste publié par la Société des Droits de l'homme. Non réélu en 1834, il passa ses dernières années dans la retraite.

VOYSIN DE GARTEMPE (JEAN-BAPTISTE, BARON), député en 1791, de 1815 à 1821, de 1827 à 1831 et pair de France, né à Guéret (Creuse) le 29 octobre 1769, mort à Paris le 11 mai 1840, « fils de maître François Voysin, seigneur de Gartempo, avocat au parlement, et de dame Marie-Léonarde Chertier », était homme de loi à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint procureur-syndic en 1790, et fut élu, le 31 août 1791, député de la Creuse à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 192 voix (372 votants); il prit place parmi les modérés, parla sur l'organisation de la haute cour nationale, sur la déportation des prêtres jurementés, sur la majorité pour le mariage, sur l'affaire de Pétion et sur celle de Paris et de Boulland, fut membre suppléant du comité de division et membre du comité de législation, et fut dénoncé par Gay-Vernon; mais il parvint à se justifier. Après la session, il fut de nouveau menacé comme suspect et dut vivre quelque temps caché. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal de Limoges le 18 floréal an VIII, premier président de la cour impériale de Metz le 22 avril 1809, et créé chevalier de l'empire le 16 juillet 1811. Il était aussi conseiller général de la Creuse depuis l'an IX. Ayant adhéré au retour des Bourbons, il fut successivement élu député du grand collège de la Moselle, le 22 août 1815, par 106 voix (192 votants, 318 inscrits); le 4 octobre 1816, par 94 voix (162 votants, 214 inscrits); le 13 novembre 1820, dans le grand collège de la Creuse, par 66 voix (83 votants, 114 inscrits). A la Chambre introuvable, il prit place dans la minorité ministérielle, parla sur les eris et emblèmes séditieux et prit la défense de Masséna attaqué par des pétitionnaires marseillais, malgré les murmures et les interruptions qui accueillirent son discours. Il siégea ensuite au centre, fut nommé conseiller à la cour de Cassation, le 7 juillet 1819, et vota contre les lois d'exception. Réélu dans le même collège, le 24 novembre 1827, par 38 voix (68 votants, 90 inscrits), contre 24 à M. Loryraud, et, le 3 juillet 1830, par 43 voix (92 votants, 97 inscrits), contre 41 à M. Cas sier de la Colle, il signa l'Adresse des 221 et adhéra au gouvernement de Louis-Philippe. De nouveau réélu, le 10 septembre 1831, dans le 4^e collège de la Creuse (Boussac), en remplacement de M. Bourgeois, dont l'élection avait été annulée, par 53 voix (114 votants, 146 inscrits), il prit place dans la nouvelle majorité, ne se représenta pas aux élections de 1834, et fut nommé pair de France le 11 septembre 1835. Il siégea jusqu'à sa mort dans les rangs du parti conservateur.

VRAIN COURT. — Voy. ANTHOUARD (BARON D').